

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 novembre 2025

N° VA_DEL2025_170

Objet : Autorisation à signer des marchés conformément aux décisions à venir de la commission d'appel d'offres

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre à , le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Benoît TSHISANGA , ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Vincent LOISEAU, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, David DIARRA, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

1. 25S0018 – Maintenance et dépannage des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage dans les bâtiments communaux :

Information sur l'objet du marché :

Ce marché a pour but le renouvellement du marché de « maintenance et dépannage des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage dans les bâtiments communaux ».

Le prestataire aura à gérer les visites annuelles ainsi que la maintenance corrective. Il aura également à sa charge la fourniture et pose de nouveaux matériels.

Il s'agit d'une prestation de services.

Il est passée selon une procédure formalisée, il s'agit d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article R2124-2 du code de la commande publique.

Les prestations donneront lieu à une exécution en deux parties :

- La partie a, « maintenance préventive » est traitée à prix global et forfaitaire.

- La partie b, « Maintenance corrective » est un marché à bons de commande.

Lots	Description	Montant mini annuel en € HT	Montant maxi annuel en € HT
1	maintenance et dépannage des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage dans les bâtiments communaux (BC maintenance corrective)	0 €	45 000 €

La partie maintenance corrective s'effectue sur bon de commande, exécutée à prix unitaire, conformément aux articles L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. Les interventions sont destinées à remettre en état de fonctionnement des matériels ou équipement à la suite d'une défaillance.

Le précédent marché arrive à son terme le 31/12/2025. Ce marché sera conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois un an à compter du 01/01/2026 jusqu' au 31/12/2029.

Décomposition du marché :

Le marché est à lot unique.

Critère d'analyse des offres du marché :

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

Critère n°1 : Prix – (pondération 60%) :

- Sous-critère 1.1 : Maintenance préventive : Prix forfaitaire alarme incendie - 20 %
- Sous-critère 1.2 : Maintenance préventive : Prix forfaitaire système de désenfumage - 20 %
- Sous-critère 1.3 : Maintenance corrective : Prix selon le devis-type (BPU) - 20 %

Critère n°2 : Valeur technique – (pondération) 40% :

- Sous-critère 2.1 : Nombre et qualifications du personnel pour les visites périodiques et pour l'astreinte - 10 %
- Sous-critère 2.2 : Qualité du rapport-type de visite des systèmes de sécurité incendie et désenfumage - 10 %
- Sous-critère 2.3 : Descriptif complet de la procédure d'astreinte - 10 %
- Sous-critère 2.4 : Qualité de la base de données proposée - 10 %

2. 25S0019 – Fourniture et pose d'extincteurs et de matériels, vérification et maintenance des moyens de sécurité incendie :

Information sur l'objet du marché :

Ce marché a pour but le renouvellement du marché de « fourniture et pose d'extincteurs et de matériels, vérification et maintenance des moyens de sécurité incendie ».

Le prestataire aura à gérer les visites réglementaires ainsi que la maintenance corrective. Il aura également à sa charge la fourniture et pose de nouveaux matériels.

Il s'agit d'une prestation de services.

La présente consultation est passée selon une procédure formalisée, il s'agit d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article R2124-2 du code de la commande publique.

Les prestations donneront lieu à une exécution en deux parties :

- La partie a, « Vérification et maintenance des moyens de sécurité incendie » est traitée à prix global et forfaitaire annuel ;
- La partie b, « La fourniture et pose d'extincteurs, fourniture et pose de plans d'évacuation, RIA, poteaux, colonnes sèches et signalétique et leur maintenance corrective sont traitées à prix unitaires » est à bons de commande.

Description :	Montant max annuel HT :	Montant max HT sur la durée du marché :
Fourniture et pose d'extincteurs et de matériels, vérification et maintenance des moyens de sécurité incendie pour la partie à bons de commande	56 000 €	214 000 €

Fournitures et poses sur bon de commande, exécutée à prix unitaire, conformément aux articles L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. Les interventions sont destinées à la fourniture, la pose et la garantie de matériels (extincteurs, matériels de sécurité incendie).

Décomposition du marché :

Le marché sera constitué d'un lot unique.

Critère d'analyse des offres du marché :

Critère 1 : Prix des visites périodiques et vérifications annuelles – (Pondération : 35%)

Critère 2 : Prix des maintenances correctives pour la fourniture et pose de matériels – (Pondération : 35%)

Critère 3 : Valeur technique – (Pondération : 30%)

Sous-critères :

- Sous critère 3-1 : Qualification et nombre de personnel mis à disposition pour les visites périodiques – (Pondération : 20%)
- Sous critère 3-2 : Note sur les modalités de remise d'un rapport de visites périodiques – (Pondération : 10%)

3. 25S0023 – Acquisition de couches jetables et de produits d'hygiène pour les crèches et pour l'incontinence adulte janvier 2026 à décembre 2029

Ce marché est passé en groupement de commande. La délibération N°VA_DEL2025_25 du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve d'Ascq a institué le groupement de commande entre la ville et le CCAS de Villeneuve d'Ascq. La délibération N°CCAS_2025_023 du conseil d'administration du CCAS du 02 avril 2025 a fait de la commune de Villeneuve d'Ascq le coordinateur du groupement de Commande.

Par suite, le présent marché est passé sous procédure formalisée d'appel d'offres ouvert (Article R. 2124-2 1° - Code de la commande publique) et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum (Articles R2162-2 et R2162-4 du Code de la commande publique).

Information sur l'objet du marché :

Le marché porte sur l'acquisition de produits d'hygiène corporelle, de couches jetables et de protections pour adulte, afin de subvenir aux besoins de la collectivité pour le fonctionnement des crèches dans le cadre des services à la personne.

Le marché est prévu pour une durée d'un an, reconductible 3 an, dans l'optique de couvrir la période de janvier 2026 à décembre 2029.

Décomposition du marché :

Lots	Description	Estimatifs annuels € HT	Montant maximum annuel € HT	Montant maximum pour le durée du marché € HT
1 (Ville)	Couches jetables	17 500 €	30 000 €	120 000 €
2 (Ville)	Produits d'hygiène corporelle	5 000 €	7 500 €	30 000 €
3 (CCAS)	Protections adultes	29 000 €	40 000 €	160 000 €
	TOTAL :	51 500 €	77 500 €	310 000 €

Critère d'analyse des offres du marché :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Pour le lot N°1 – Couches Jetables :

1. Qualités fonctionnelles (pondération : 55%)

Sous-critères :

- absorption 20%
- système de fermeture 10%
- efficacité des élastiques 10%
- non irritation 10%
- non gêne des mouvements 5 %

2. Développement durable (livraison et conditionnement) : (pondération): 5%

Fiches produits : respect des éco labels ou équivalent, norme NF

- Emballages et conditionnement : type et la quantité d'emballage (suremballage et emballage primaire, matières recyclables, contenant des matières recyclées, plus légers, écorecharges...) ;

3. Prix (pondération : 40%)

- Prix unitaire : 40 %

Pour le lot N°2 – Produits d'hygiène corporels

1. Valeur technique (pondération : 50%)

Sous-critères :

- facilité d'utilisation 25%
- conditionnement 25 %

2. Développement durable (livraison et conditionnement) : (pondération : 10%)

Le critère Développement durable sera jugé en fonction des :

- Fiches produits : respect des éco labels ou équivalent, norme NF
- Emballages et conditionnement : type et la quantité d'emballage (suremballage et emballage primaire, matières recyclables, contenant des matières recyclées, plus légers, écorecharges...) ;

3. Prix (pondération : 40%)

- Prix unitaire : 40 %

Pour le lot N°3 – protection adulte :

1. Valeur technique (pondération : 55%)

Sous-critères :

- efficacité d'absorption « garde au sec » (20%)
- confort (captation d'odeur, protection hypoallergénique et anti-allergène, film de protection, maintien, résistance des fermetures, fréquence de change) (20%)
- qualité de l'accompagnement proposé (moyens mis en œuvre pour assurer la formation du personnel (5%),
- la maîtrise et le suivi des consommations (5%),
- Réactivité au besoin et délais de livraison (5%)

2. Développement durable (livraison et conditionnement) : (pondération): 5%

Fiches produits : respect des éco labels ou équivalent, norme NF

- Emballages et conditionnement : type et la quantité d'emballage (suremballage et emballage primaire, matières recyclables, contenant des matières recyclées, plus légers, écorecharges...) ;

3. Prix (pondération : 40%)

- Prix unitaire : 40 %

4. 25S0025 – Maintenance et réparation des matériels de cuisine de buanderie installés dans les bâtiments communaux :

Information sur l'objet du marché :

Le présent marché a pour objet la maintenance et la réparation des matériels de cuisine et de buanderie installés dans les bâtiments communaux.

Il est passée selon une procédure formalisée, il s'agit d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article R 2124-2 du code de la commande publique. Cet appel d'offres prend la forme d'un accord-cadre mixte mono-attributaire, conformément aux articles R2162-1 à R2162-14 du Code de la Commande publique.

Le marché actuel arrive à son terme le 31/12/2025. La relance couvrira la période du 1^{er} janvier 2026 au 31/12/2029.

Décomposition du marché :

Ce marché est composé de 6 lots :

- ✓ Lot 1 : Hottes aspirantes
- ✓ Lot 2 : Matériels dans les cuisines satellites,
- ✓ Lot 3 : Appareils Froid
- ✓ Lot 4 : Machines de Buanderie
- ✓ Lot 5 : Matériels Cuisine Jean LEMPREUR
- ✓ Lot 6 : Plafond filtrant Cuisine Jean LEMPREUR

Ces prestations feront l'objet des limites financières annuelles suivantes :

Maintenance :	Montant Maxi annuel TTC	Montant Maxi TTC durée du marché
Lot 1 : Hottes aspirantes	15 000 €	60 000 €
Lot 2 : Matériels dans les cuisines satellites	30 000 €	120 000 €
Lot 3 : Appareils Froid	20 000 €	80 000 €
Lot 4 : Machines de Buanderie	20 000 €	80 000 €
Lot 5 : Matériels Cuisine Jean LEMPREUR	20 000 €	80 000 €
Lot 6 : Plafond filtrant Cuisine Jean LEMPREUR	10 000 €	40 000 €
Total :	115 000 €	460 000€
Réparations :	Montant Maxi annuel TTC	Montant Maxi TTC durée du marché
Lot 2 : Matériels dans les cuisines satellites	60 000 €	240 000 €
Lot 3 : Appareils Froid	30 000 €	120 000 €
Lot 4 : Machines de Buanderie	30 000 €	120 000 €
Lot 5 : Matériels Cuisine Jean LEMPREUR	30 000 €	120 000 €
Total :	150 000 €	600 000 €

Critère d'analyse des offres du marché :

Critère 1 – Prix (pondération : 50%) :

Sous-critères :

- Sous-critère 1-1 : Décomposition de prix forfaitaires 40%
- Sous-critère 1-2 : Coût horaire : 10%

Critère 2 – Valeur technique (Pondération : 40%) :

Sous-critères :

- Sous-critère 2-1 : 5 % Moyens techniques (outillages, échelles...)
- Sous-critère 2-2 : 10% Moyens humains (Nombre de personne dédiée au marché, qualifications)
- Sous-critère 2-3 : 10% Délais d'interventions,
- Sous-critère 2-4 : 5% Sécurité mise en œuvre : EPI, formations,
- Sous-critère 2-5 : 5% Certificats, agréments de l'entreprise
- Sous-critère 2-6 : 5% Accès, via un site internet, des informations/ attestations

Critère 3 – Environnement (Pondération : 10%) :

Sous-critères :

- Sous-critère 3-1 : 5% Recyclage et tri des déchets,
- Sous-critère 3-2 : 5% Politique environnementale mise en place.

5. 25S0030 – Maintenance, contrôle, nettoyage et réparation des aires de jeux municipales et marquage au sol

Le marché est prévu pour une durée d'un an, reconductible 3 an, dans l'optique de couvrir la période de janvier 2026 à décembre 2029.

Il est décomposé en deux lots distincts :

Lot n°1 - Maintenance, contrôle, nettoyage et réparation des aires de jeux municipales

- Partie 1 : Mission de contrôle de la conformité, tests HIC, sécurité et de l'état des aires de jeux. (Partie à prix forfaitaire).
- Partie 2 : Opérations périodiques de contrôle fonctionnel, de maintenance, de nettoyage et petites réparations des aires de jeux. (Partie à prix forfaitaire).
- Partie 3 : Opérations de remise en état de certaines parties d'aires de jeux : (parties à bons de commandes : prix unitaires).

Montant estimatif annuel : 55 000 € HT maximum

Lot n°2 - Marquage au sol sur les espaces publics de la ville (Partie à bons de commandes : prix unitaires) - Montant maximum estimatif annuel : 8 500 € HT

Critères d'analyse des offres du marché :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 1 : Prestations de maintenance, contrôles, nettoyage et réparations des aires de jeux municipales.

- Prix – 50% dont :
 - Pour le contrôle (partie 1) – 5%
 - Pour la maintenance et l'entretien (partie 2) –28%
 - Pour la réparation (partie 3) –17 %
- Valeur technique – 50% dont :

Partie 1 :

- Qualité du rapport de contrôle annuel et test HIC - 5%
- Moyens humains dédiés à la partie 1 - 5 %

Partie 2 et 3 :

- Organisation de l'entreprise et moyens dédiés – Partie 2 : 20 % / Partie 3 : 10 %

Partie 1, 2 et 3 :

- Informatisation et mise en réseau sécurisée de la gestion des aires de jeux– 10 %

Lot 2 : Marquage au sol

- Critère 1 : Prix : 70%
- Critère 2 : Valeur technique : 20 %
 - Moyens humains mis en œuvre : 5 %
 - Moyens matériels mis en œuvre : 15 %
- Critère 3 : Délai : 10 %
 - Délai pour le thermocollé : 10 %

6. 25S0040 – Interventions diverses sur le patrimoine arboré de la commune de Villeneuve d’Ascq :

Le marché 25S0040 a été passé en procédure formalisée d'appel d'offre ouvert (article R.2124-2 1° - Code de la commande publique) sous la forme d'un Accord-cadre mixte à bons de commande (L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique) et à marchés subséquents (article R.2162-7 du Code de la Commande publique).

Information sur l'objet du marché :

Le marché porte sur des interventions diverses sur les arbres de la Commune et des interventions d'urgence en cas d'intempérie ou de risques naturels.

Le marché est prévu pour une durée d'un an, reconductible 4 an, dans l'optique de couvrir la période de janvier 2026 à décembre 2029.

Décomposition du marché :

L'accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires (4 attributaires maximum pour les lots 1 à 7) et accord-cadre à bons de commande (mono-attributaire pour le lot 8), qui est décomposé comme suit :

Lots	Secteurs	Montants estimatif annuels en € HT	Montants maxi annuel € HT	Montants maxi pour la durée de l'accord cadre € HT
1	Nord : Breucq/ Sart/ Babylone/ Recueil	40 000 €	60 000 €	240 000 €
2	Ouest : Près/ Bourg/ Château/ Pont de Bois	60 000 €	70 000 €	280 000 €
3	Est : Cousinerie/ Annappes/ Poste/ Brigode/ Résidence/ Ascq	75 000 €	80 000 €	320 000 €
4	Sud : Hôtel de Ville/ Triolo/ Cité Scientifique/ Haute	45 000 €	60 000 €	240 000 €

	Borne			
5	Tailles architecturées	35 000 €	35 000 €	140 000 €
6	Tailles fruitières	17 000 €	17 000 €	68 000 €
7	Tailles saules têtards	40 000 €	40 000 €	160 000 €

Critère d'analyse des offres du marché :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Pour les lots 1 à 7 :

Les offres de l'accord cadre sont analysées et classées en fonction des critères suivants (pour l'ensemble des lots) :

Critère 1 – les moyens humains dédiés au marché / les qualifications – 25 %

Le personnel mis à disposition pour les chantiers, permettra de pouvoir analyser l'organisation hiérarchique de l'équipe ainsi que les qualifications (diplôme, CACES, certificat...) et l'expérience du personnel mis à disposition sur les chantiers

Critère 2 – les moyens matériels dédiés au marché – 25 %

La qualité du matériel (du plus petit matériel au plus lourd) est également importante pour la qualité de la prestation. En effet, il doit être adapté à la grandeur du chantier et à ses difficultés, tout en permettant de respecter les règles de l'art.

Critère 3 – le prix – 20 %

Critère 4 – les critères environnementaux – 15 %

Les critères englobent les mises en œuvre en matière de protection de l'environnement pour l'exécution de la mission (exemples : charte de qualité environnementale ou écologique, utilisation d'huile de chaîne biologique, procédés de broyage de branches réutilisées, motorisation des véhicules, nuisances sonores...).

Critère 5 – la méthodologie / la sécurité – 15 %

Le mode d'organisation de l'entreprise est important afin de pouvoir juger de la qualité de travail qui sera fourni et de la sécurité sur le chantier (usagers et ouvriers), de la capacité d'intervention ainsi que de l'impact pour les riverains (limitation des nuisances)

Une note plancher est fixée afin de conserver les 4 attributaires par lot avec un minimum de 50 points sur 100 points. Les candidats ayant un nombre de

points inférieurs à 50 points ne seront pas retenus dans le cadre de l'accord cadre.

Pour le lot 8 pour le lot de l'accord-cadre à bons de commande :

1- Le prix - 50 %

- Le Prix « Heures de jour de 7 heures à 20 heures » - **25%**
- Le Prix « Heures de nuit de 20 heures à 7 heures, Samedi, Dimanche et jours fériés - **25%**

La société remettra une offre calculée sur une base horaire de travail par personne présente sur le chantier, comprenant équipements pour la réalisation des interventions, ainsi que toutes sujétions relatives au parfait achèvement des interventions de taille et d'abattage.

2- Les moyens humains et qualité du matériel affectés au chantier - 40%

Qualité du matériel (du plus petit matériel au plus lourd) - **20%**

Personnel mis à disposition (qualification, formation) – **20%**

Le mode d'organisation de l'entreprise est important afin de pouvoir juger de la qualité de travail qui sera fourni et de la sécurité sur le chantier.

Le matériel est également important pour la qualité de la prestation, en effet il doit être adapté à la grandeur du chantier et à ses difficultés, tout en permettant de respecter les règles de l'art.

Le personnel mis à disposition pour les chantiers, enfin, permettra de pouvoir analyser l'organisation hiérarchique de l'équipe ainsi que les compétences mises à disposition sur les chantiers.m

3- Les critères environnementaux 10 %

Les critères englobent les mises en œuvres en matière de protection de l'environnement pour l'exécution de la mission (exemples : charte de qualité environnementale ou écologique, utilisation d'huile de chaîne biologique, procédés de broyage de branches réutilisées.

Justificatif attendu : fiches techniques des produits utilisés

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre apparaissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Les offres des marchés subséquents sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère 1 - Prix des prestations : 100%

Limitation du nombre de lots pouvant être attribués à un même opérateur économique pour les marchés subséquents :

Un soumissionnaire pourra être attributaire de :

- Lots 1 à 4 : 2 lots maximum ;
- Lots 5 à 7 : un titulaire de l'accord-cadre pourra être choisi simultanément pour ces 3 lots.

Soit un total de 5 lots par attributaire pour les lots 1 à 7.

7. 25S0041 – Marché réservé entretien des espaces verts – 2026/2029 :

Le présent marché est passé en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert (article R. 2124-2 1° - Code de la Commande publique) passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour les lots 1, 2 et 3 (selon les articles L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique).

Le précédent marché prend fin le 31 décembre 2025.

Conformément à notre partenariat avec l'ADÉLIE, le marché comporte une clause d'insertion sociale par l'activité économique.

Information sur l'objet du marché :

Les prestations de l'accord-cadre sont des services de travaux d'aménagement paysager d'espaces verts et de réalisation et d'entretien des espaces verts.

Le présent marché est prévu pour un an, reconductible 3 an, pour couvrir la période de janvier 2026 à Décembre 2029.

Décomposition du marché :

Lots	Description	Estimatifs annuels TTC	Estimatifs sur 4 ans TTC	Montant maximum annuel TTC	Montant maximum sur 4 ans TTC
1	Zones naturelles	80 000 €	320 000 €	90 000 €	360 000 €
2	Murs anti-bruit	11 000 €	44 000 €	15 000 €	60 000 €
3	Fauchage	15 000 €	60 000 €	20 000 €	80 000 €

Critère d'analyse des offres du marché :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Pour les lots n° 1 et 2 :

- 1- Montant de l'offre - 35%
- 2- Qualité de l'accompagnement social et professionnel - 35%

a. Qualification du personnel encadrant mobilisé pour l'action d'insertion

- sociale et professionnelle : 10%
- b. Méthodologie d'accompagnement et de formation du personnel en insertion: 25%

3- Valeur technique - 25 %

- a. Mode d'organisation pour chaque type de prestations (tonte, travaux de taille ...) : 15 %
- b. Qualité du matériel sur chaque lot (du plus petit matériel au plus lourd) : 5%
- c. Personnel mis à disposition sur chaque lot (qualification, formation) : 5%

4- Critère environnemental - 5%

- a. Tri : 2%
- b. Gestion des rémanents : 3%

Pour le lot n°3 :

1 -Montant de l'offre – 35% décomposé comme suit :

- a. Montant du Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire : 30%
- b. Montant du Bordereau des Prix Unitaires – Détail Quantitatif Estimatif : 5%

2 - Niveau d'encadrement et de suivi proposé et qualification du personnel - 35%

3 - Valeur technique – 25 %

- a. Mode d'organisation pour chaque type de prestations (déroulement de chantier, sécurité, ...) : 15 %
- b. Qualité du matériel sur chaque lot (du plus petit matériel au plus lourd) : 5%
- c. Personnel mis à disposition sur chaque lot (qualification, formation) : 5%

4 - Critère environnemental - 5%

- a. Tri : 2%
- b. Gestion des rémanents : 3%

Après avis de la Commission d'appel d'offre (CAO) du lundi 3 novembre 2025, Il est proposé aux membres du conseil :
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés conformément aux décisions qui seront rendues par la commission d'appel d'offres qui se tiendra aux mois de novembre et de décembre 2025 :
• 25S0018 – Maintenance et dépannage des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage dans les bâtiments communaux

- **25S0019 – Fourniture et pose d'extincteurs et de matériels, vérification et maintenance des moyens de sécurité incendie**
- **25S0023 – acquisition de couches jetables et de produits d'hygiène pour les crèches et pour l'incontinence adulte janvier 2026 à décembre 2029**
- **25S0025 – Maintenance et réparation des matériels de cuisine de buanderie installés dans les bâtiments communaux**
- **25S0030 – maintenance, contrôle, nettoyage et réparation des aires de jeux municipales et marquage au sol**
- **25S0040 – interventions diverses sur le patrimoine arboré de la commune de Villeneuve d'Ascq**
- **25S0041 – marché réservé entretien des espaces verts – 2026/2029**
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires pour les budgets à venir ;
- d'imputer les dépenses aux comptes correspondants dans la limite des crédits budgétaires votés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 10 novembre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20251104-215191-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 7 novembre 2025